

Par courriel

Montréal, le 21 janvier 2022

**Objet : Demande d'accès à l'information - 200781430**

---

Art. 53-54

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 8 décembre 2021, concernant les adresses suivantes : 4767, 4777, 4787, rue Levy, 4920, 4940, Place Olivia, lot : 1 164 145, Cadastre du Québec, lots : 193, 193-18, 193-26 PTIE, Cadastre de la Paroisse de Saint-Laurent, arr. Saint-Laurent, Montréal (Québec).

Vous trouverez en annexe les documents demandés pour le lot 193, Cadastre de la Paroisse de Saint-Laurent, arr. Saint-Laurent, Montréal (Québec);

Il s'agit de :

1. Lettre, 29 novembre 1994, 3 pages.
2. Autorisation, 27 février 1995, 2 pages.
3. Plan, 2 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Avec les informations que vous nous avez transmises, nous vous informons, après vérifications, que nous ne détenons aucun document permettant de répondre à votre demande concernant les autres adresses.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : [dr06acc@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr06acc@environnement.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**L'équipe de l'accès à l'information**

**Direction régionale de Montréal**

5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860

Montréal (Québec) H1T 3X9

[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

**Bureau de Montréal**

5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860

Montréal (Québec) H1T 3X9

Courriel [dr06acc@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr06acc@environnement.gouv.qc.ca)

Internet : [www.mdelcc.gouv.qc.ca](http://www.mdelcc.gouv.qc.ca)



Saint-Laurent

Le 29 novembre 1994

Art. 23-24

Madame Kathleen Carrière  
Directrice régionale  
Gouvernement du Québec  
**Ministère de l'Environnement et de la Faune**  
Direction régionale de Montréal-Lanaudière  
5199, rue Sherbrooke Est, Bureau 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9

DIRECTION REGIONALE  
MONTRÉAL / LANAUDIÈRE

**Objet : Construction de réseaux d'aqueduc et d'égout unitaire  
sur une partie du lot numéro 193 entre la rue Levy et  
la limite des lots numéros 193 et 194  
Règlement numéro 1127**

---

Madame,

Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, nous vous soumettons pour approbation, un projet de construction de réseaux d'aqueduc et d'égout unitaire dans le territoire de la Ville de Saint-Laurent.

Vous trouverez ci-annexés les documents suivants :

- 1° une (1) copie du plan numéro CI-94-193.003-C en date du 15 novembre 1994, préparé par le soussigné, montrant les détails du projet
- 2° une (1) copie certifiée de la résolution numéro 9411-15 du Conseil municipal adoptant le règlement numéro 1127 qui décrète les travaux
- 3° une (1) copie certifiée du règlement numéro 1127
- 4° trois (3) copies des coûts estimatifs des travaux projetés

.../2



5° une (1) copie du cahier des charges spéciales pour les travaux d'aqueduc et d'égout, approuvé par le Conseil municipal le 12 mars 1985

Le projet se situe dans le bassin de drainage Leduc et ne comporte aucune incidence intermunicipale.

Les travaux projetés font partie du programme de la Ville qui a pour but d'ouvrir une nouvelle rue dans un secteur industriel de la Ville.

Les critères de conception et autres normes utilisés pour le projet présenté sont les suivants :

- a) étant donné que le projet desservira des propriétés industrielles, les conduites d'égout unitaire ont été dimensionnées en utilisant les courbes durée-intensité-fréquence des pluies enregistrées dans la région de Montréal (Dorval) et compilées par Environnement Canada sur une période de 40 ans. Nous avons utilisé la pluie de fréquence 1/5 ans pour la conception des conduites.
- b) une vitesse minimum de 2.5 pieds à la seconde et une vitesse maximum de 10 pieds à la seconde, lorsque les eaux coulent à une hauteur de plein diamètre, sont retenues dans nos normes, et ce en assumant un coefficient de rugosité  $n = 0.013$ .
- c) les puisards seront munis d'une trappe à écoulement retardé afin d'obtenir une rétention des eaux pluviales en surface, c'est-à-dire, sur le pavage de rue.

Les eaux unitaires véhiculeront dans le réseau d'égout unitaire sur la rue Levy et la rue Marc-Blain jusqu'au collecteur Leduc.

Le projet n'est pas situé dans une ancienne zone d'élimination de déchets ni dans une zone agricole.

Ville de Saint-Laurent exige toujours des essais d'étanchéité des conduites d'égout unitaire.

Après les essais mentionnés ci-dessus, nous procédons à une inspection à la télévision de toutes les conduites d'égout d'un diamètre de 1 200 mm et moins.

Nous adressons aujourd'hui même une demande d'approbation semblable pour le réseau d'égout à la Communauté urbaine de Montréal.

N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné si vous désirez de plus amples renseignements.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le directeur,  
Ingénierie et environnement



Douglas B. Floreani, ing.

DBF/gb  
p. j.

c. c. M. Michel Desbiens, ing.  
Directeur général adjoint  
Module Qualité du milieu

Me Lucie Laforce, avocate  
Assistant-greffier



Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
**Direction régionale de  
Montréal et de Lanaudière**

Montréal, le 27 février 1995

### AUTORISATION

Corporation municipale de la  
Ville Saint-Laurent  
777, boulevard Marcel-Laurin  
Saint-Laurent (Québec)  
H4M 2M7

N/Référence : 7311-06-01-65480-44  
1093610

Objet: Travaux d'aqueduc et d'égout  
Sur une partie du lot 193

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 29 novembre 1994, reçue le 30 novembre 1994, et complétée le 19 janvier 1995, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), la titulaire ci-haut mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- installation d'une conduite d'aqueduc et d'une conduite d'égout unitaire sous la rue projetée sur une partie du lot 193, de la rue Lévy à un point situé à une centaine de mètres vers l'est;



**AUTORISATION**

-2-

N/Référence : 7311-06-01-65480-44      Le 27 février 1995  
1093610

La demande d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Plan # C1-94-193.003-C, rue (Proposée) sur le lot P.193 (Place Olivia), Ville de Saint-Laurent, signé et scellé par monsieur Douglas B. Floreani, ing., 15 novembre 1994;
- Informations techniques et estimation, transmission de documents par monsieur Douglas B. Floreani, ing., 29 novembre 1994;

En cas de divergences entre ces documents l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à cette demande d'autorisation et documents.

Les travaux autorisés peuvent être entrepris à compter de la date des présentes.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

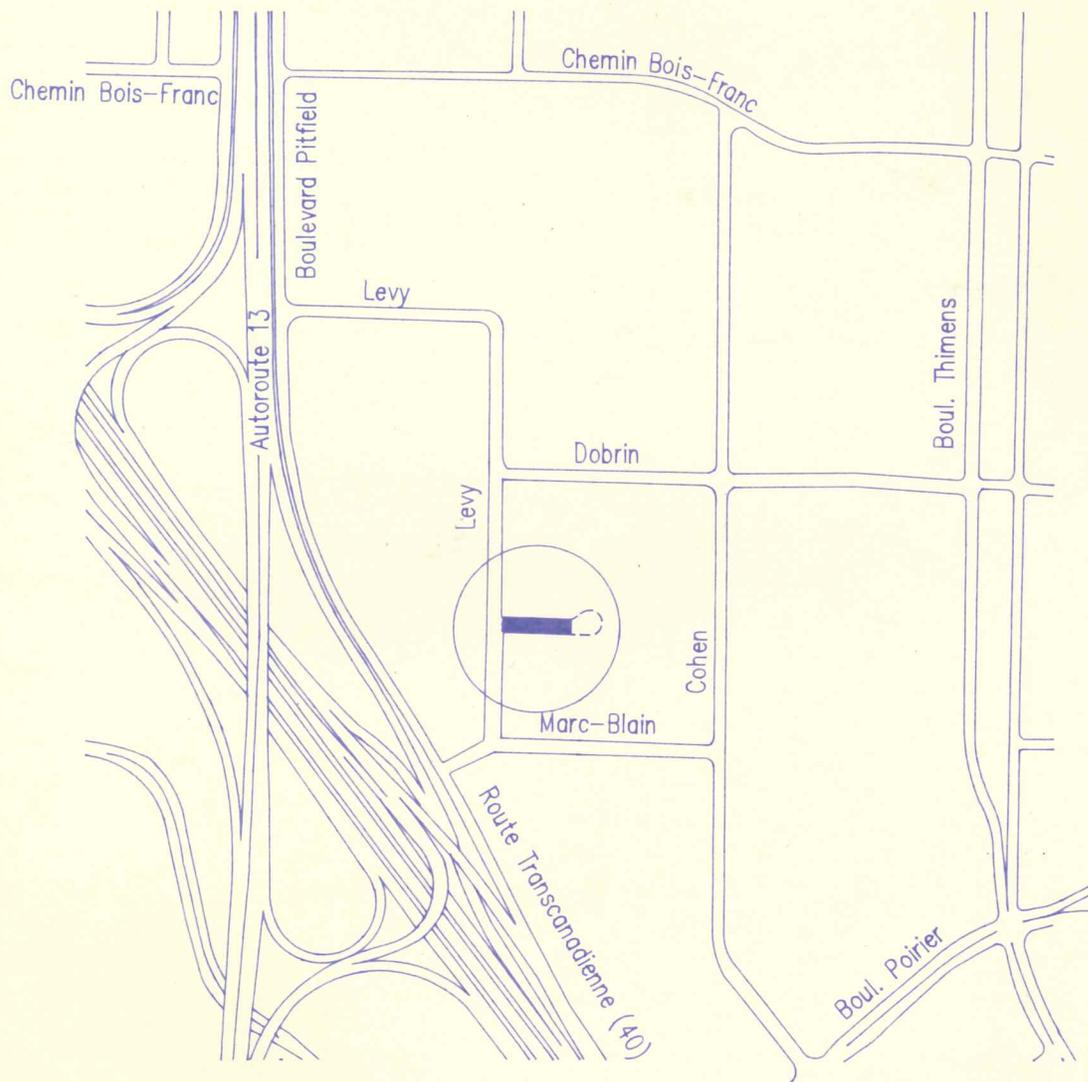
Pour le ministre de l'Environnement  
et de la Faune,



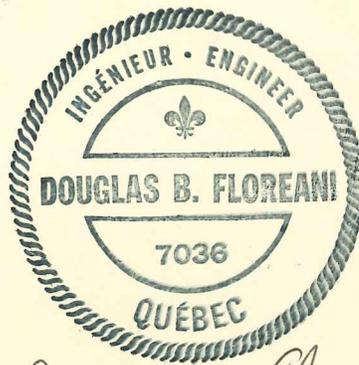
Robert Tétreault  
Directeur régional - Environnement

RT/DN/lm





PLAN DE LOCALISATION



*Douglas B. Floreani*

No.	REVISIONS	DATE	PAR
-----	-----------	------	-----

# VILLE DE SAINT-LAURENT



SERVICE  
INGÉNIERIE  
ET  
ENVIRONNEMENT

## RUE (PROPOSEE) SUR LE LOT P.193

ENTRE LA RUE LEVY ET LA LIMITE  
DES LOTS P.193 ET P.194

(PLACE OLIVIA)

DESSINÉ PAR	<u>DENIS ROBILLARD</u>	DATE	<u>15 NOVEMBRE 1994</u>
PRÉPARÉ PAR	<u>Mario-André Bureau, ing.</u>	ÉCHELLE	<u>1:250</u>
VÉRIFIÉ PAR	<u>Chauvin</u>	CODE	<u>CON00405</u>